

Après la crise, quelle reprise ? Les avocats, à la rencontre des entreprises !



Voici donc des avocats qui « retroussent leurs manches » pour se mettre publiquement au service de toutes les entreprises en difficultés. Ils sont gratuitement disponibles dès le 25 mai 2021, via un simple formulaire de demande accessible sur le site www.avocats.be.

Si notre économie a été largement préservée à la suite de diverses mesures gouvernementales (telles que le report des charges sociales et fiscales, la possibilité de différer le paiement du crédit, le chômage temporaire, le droit passerelle et les prestations directes, les moratoires sur les faillites, ...), les liquidités de nombre d'entreprises sont actuellement épuisées et leur solvabilité est affaiblie.

La tension sociale est également palpable, les mesures de crise n'ayant cessé de séparer et d'éloigner...

Face aux défis de la reprise, le monde des entreprises va devoir prendre des décisions rationnelles et concertées.

«L'aide à la décision est une des compétences, stratégique, de l'avocat. C'est certainement le moment ou jamais de la mettre en avant en nous mettant à disposition, sur le terrain, de celles et ceux qui ont manifestement besoin de soutien dans les difficultés de sortie de crise. Les entreprises ont besoin de notre expertise. Nous devons faire face à cette demande.» explique Me **Xavier Van Gils**, Président d'AVOCATS.BE

Oui, mais comment ?

«Notre assemblée générale a décidé du lancement d'une nouvelle opération, ciblée très concrètement sur un premier conseil gratuit spécialement destiné aux entreprises et à leurs membres en situation de crise, dans des domaines prédéfinis tels que l'insolvabilité, la fiscalité, le crédit, le bail et les relations de travail.

Un appel au sein de la plupart des barreaux a permis de s'assurer d'une disponibilité suffisante d'avocats volontaires, orientés dans les domaines pré décrits et pouvant être potentiellement contactés pour une rencontre « en entreprise », permettant de revenir enfin à une relation plus proche et plus humaine, de se rendre compte au mieux de leur situation et de réfléchir ensemble aux outils juridiques les plus appropriés pour leur stratégie de relance.»

Voici donc des avocats qui « retroussent leurs manches » pour se mettre publiquement au service

de toutes les entreprises en difficultés. **Ils sont gratuitement disponibles dès le 25 mai 2021**, via un simple formulaire de demande accessible sur le site www.avocats.be.

N'hésitez pas à faire appel à eux !